

ELARGISSEMENT BENEFICIAIRES CNAS AUX RETRAITES

L'an deux mille vingt-trois , le **mardi 20 juin 2023 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 juin 2023 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Nathalie COURTRAI	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	

Procuration :

Gaëlle FAVENNEC donne procuration à David LAPPARTIENT
Sylvie SCULO donne procuration à Simon UZENAT

Etaient également présents :

Mme Muriel HASCOËT (directrice)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
M. Ronan PASCO (Responsable du pôle mer et littoral)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

CNAS : COTISATION RETRAITES

Depuis janvier 2015, le Parc Naturel Régional adhère au CNAS, Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales. Cet organisme de portée nationale a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, en proposant des prestations pour répondre à leurs besoins et leurs attentes.

En janvier 2015, le Comité Syndical a décidé de mettre en place une action sociale en faveur du personnel sans en préciser les bénéficiaires. En effet, il existe une possibilité de cotiser pour le personnel actif ainsi que pour le personnel retraité.

Pour information, les montants annuels forfaitaires sont les suivants :

- 212 € par agent pour le personnel actif
- 137.80 € par retraité.

En mars 2023, le Bureau Syndical a émis un avis favorable sur la possibilité d'élargir l'avantage CNAS aux agents retraités du Parc.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité d' :

- Etendre les bénéficiaires du CNAS aux agents actifs et aux agents retraités du Parc.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT